

DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE DES OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES ET REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

DÉSIGNATION DU PAYEUR				INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Raison sociale	ZM						
Complément d'adresse	ZN						
N° de la voie	ZO		Bis, ter quater	Code bénéficiaire	AB		
Nature et nom de la voie	ZP			Période de référence (MMJJ)	AQ		
Commune (libellé)	ZQ			Code établissement	BO		
Code postal	ZR			Code guichet	AG		
Bureau distributeur	CR			Référence du compte	AI		
N° SIRET au 31-12-2019	ZS			Nature du compte	AH		
N° SIRET au 31-12-2018	ZT			Type de compte	BR		
CORRESPONDANT				ZX			
Tél.	ZZ			Courriel	ZY		@
DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE				COMPLÉMENT D'IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE			
Nom de famille	ZC			Date de naissance (AAAAMMJJ)	AC		
Prénoms	ZD			Ou n° SIRET	CU		
ou raison sociale	ZE			Commune de naissance (libellé)	AE		
Complément d'adresse	ZF			Département naissance (code)	AF		
N° de la voie	ZG		Bis, ter quater	Code sexe	AO	1	2
Nature et nom de la voie	ZH			Nom d'usage	CT		
Commune (libellé)	ZI						
Code postal	ZJ						
MONTANT BRUT À DÉCLARER				PRODUITS DE PLACEMENT À REVENU FIXE			
Avances, prêts ou acomptes	2TS	AW		Gains	2TR	AR	
Distributions non éligibles à l'abattement de 40 %	2TS	AZ		Pertes		AS	
Dont valeurs étrangères		BA					
				PRODUITS DES MINIBONS ET DES PRÊTS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT PARTICIPATIF			
Jetons de présence	2TS	BW		Produits	2TT	KR	
Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	2DC	AY		Pertes	2TU	KS	
Revenus exonérés		BB					
REVENUS SOUMIS A PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE				CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES			
Base du prélèvement	2EE	BN		Montant total des cessions		AN	
				PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS			
Montant du prélèvement		BP		Produits éligibles à l'abattement de 40 % des titres non cotés	2FU	BC	
Établissement financier européen : base de la retenue de la source		BV		Produits non éligibles à l'abattement de 40 % des titres non cotés	2TS	BQ	
				Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers	8VL	BT	
PRODUITS POUR LESQUELS LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ONT DÉJÀ ÉTÉ APPLIQUÉS							
Produits n'ouvrant pas droit à CSG déductible	2CG	BS		Références du plan		BD	
Produits susceptibles d'ouvrir droit à CSG déductible en cas d'option pour le barème progressif	2BH	DQ		Date d'ouverture du plan		BE	
Produits ouvrant toujours droit à CSG déductible	2DF	BU		Date du premier retrait		BF	
DISPOSITIONS « DE RUYTER »							
Produits déjà soumis au seul prélèvement de solidarité	2DG	BX		En cas de clôture avant 5 ans ou PEA en perte	Cumul des Versements	BI	
				Valeur liquidative		BH	
FRAIS				ÉPARGNE RETRAITE			
Montant des frais	2CA	KF		Retraits autorisés sur PEA de moins de 5 ans		BM	
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET PRODUITS ASSIMILÉS							
				Cotisations PERP et assimilées	6RS	CV	
PRODUITS DES CONTRATS DE MOINS DE HUIT ANS							
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis au barème	2YY	AV		Cotisations des contrats « Madelin »	6QS	CX	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 soumis à PFL	2XX	AX		Cotisations plan d'épargne retraite (PER)	6NS	JA	
Montant du PFL appliqué aux produits des versements effectués avant le 27/09/17		AT		Exercice ne coïncidant pas avec l'année civile		CY	
				CRÉDIT D'IMPÔT			
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2ZZ	AP		Crédit d'impôt restituable	2CK	AJ	
PRODUITS DES CONTRATS DE PLUS DE HUIT ANS							
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis au barème	2CH	BG		Crédit d'impôt non restituable	2AB	AA	
Produits des versements effectués avant le 27/09/17 avec abattement soumis à PFL	2DH	AM		Crédit d'impôt prélèvement	2CK	AD	
Produits des versements effectués à compter du 27/09/17	2UU	AL					
				PLAN D'ÉPARGNE POPULAIRE (PEP)			
				Références du PEP		BK	
				Date d'ouverture du PEP		BL	

Les renvois 2AB à 8VL correspondent aux lignes de la déclaration n°2042